

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

M. André VITAL, fonctionnaire délégué
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 19/PFU/180478
D.M.S. : HV/2286-0009/03/2007-047PU
N/réf. : AVL/ CC/WSP-2.21/s.415
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue au Bois, 11 – Propriété Crousse.
Stabilisation du mur du parc et abattage d'arbre.

Avis conforme

(Dossier traité par Carine DEFOSSE – D.U. / Hubert VANDERLINDEN – D.M.S.)

En réponse à votre demande du 4 avril 2007, sous référence, réceptionné le 6 avril, et suite à la réunion qui a eu lieu sur place, le 25 mai 2007 – dans le cadre de la demande de complément d'information formulée par la CRMS –, nous avons l'honneur de vous informer que notre Assemblée a émis, en sa séance du 27 juin 2007, un **avis conforme défavorable**, concernant l'objet susmentionné.

Pour mémoire, à l'examen du dossier, en sa séance du 25 avril 2007, la Commission n'avait pu se prononcer définitivement dans l'état du dossier. Bien que consciente de la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux afin de remédier aux problèmes de stabilité rencontrés, elle estimait que d'autres options d'intervention moins radicales et davantage adaptées à la problématique rencontrée devaient être envisagées.

Elle observait, en outre, qu'aucune solution globale n'avait été pensée pour l'ensemble du mur de soutènement qui, étant soumis aux mêmes conditions que la partie de mur actuellement endommagée (poids de la terre, poussée des arbres, stagnation des eaux) serait tôt ou tard également exposé aux mêmes types de dégradations.

Elle demandait, par conséquent, qu'une étude de l'état de conservation global du mur soit réalisée et à partir de là, qu'une méthode d'intervention, moins destructive, applicable à l'ensemble du mur et adaptée à la problématique rencontrée soit dégagée.

Elle suggérait, en outre, qu'une réflexion sur la question des eaux et de leur écoulement fasse également partie de cette réflexion globale et de la solution qui serait dégagée. Quant à la problématique de l'abattage des arbres, elle devrait être revue en fonction de la méthode d'intervention adoptée in fine.

La Commission a donc adressé à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre, en date du 04/05/2007 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information allant dans ce sens.

Dans ce cadre, la Commune a souhaité provoquer une réunion sur place afin de pouvoir discuter sur pièce des solutions alternatives à envisager. **Cette réunion, qui s'est tenue le 25 mai 2007** en présence de représentants de la Commune, de l'administration et de la CRMS, **a permis de dégager des pistes de réflexion vers différents modes d'interventions mieux adaptés** qui ont été approuvés par la Commune.

Leur faisabilité n'étant actuellement qu'au stade de la pré-étude, la Commune n'a pas été en mesure de fournir le complément d'information demandé dans les délais très courts imposés par la procédure de demande de complément d'information.

Bien qu'elle se réjouisse de l'effort consenti par la Commune dans ce dossier et qu'elle encourage la démarche entreprise, la Commission n'a, par conséquent, pas été en mesure d'émettre un avis conforme favorable sur le projet.

Un nouveau projet, basé sur une nouvelle méthode d'intervention, lui sera prochainement envoyé pour avis.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : H. Vanderlinden
- A.A.T.L. – D.U. : Carine Defosse
- Commune de Woluwe-Saint-Pierre, Monsieur Willem Draps, Bourgmestre f.f.
- Commune de Woluwe-Saint-Pierre, Monsieur M. Van Eechaute, ingénieur en charge du dossier